COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 9 NOVEMBRE 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Patricia SONZOGNI, Lucie DI CANDIDO, Daniel MEINDRE, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Dominique JACON, Mario MANGANO, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Florian BISSCHOP, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Marie-Paule GRANGE (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ), Pierre GROS (procuration à Mario MANGANO), Georges NAGI (procuration à Ségolène BRUN), Michel BONARD (procuration à Jean-Claude PETTIGIANI), Isabelle BRUN (procuration à Jean-Paul MARGUERON), Françoise MEOLI (procuration à Pierre GADEN), Sophie PELLETIER (procuration à Sandrine TESTON).

Secrétaire de séance : Marie-Christine GUERIN.

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2015. Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR – DECLARATION D'INTENTION DE PROJET

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la construction d'un réseau de chaleur pourrait s'envisager sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne qui, avec une moyenne de 2 500 Degrés Jours Unifiés (D.J.U. base 18°) affiche des dépenses en énergie significatives dans un contexte environnemental exigeant, incitant à la réduction des consommations d'énergie.
Monsieur le Maire précise qu'il est convenu d'appeler réseau de chaleur ou réseau de chauffage urbain, une installation qui comprend une ou plusieurs sources de production de chaleur, un réseau primaire de canalisations empruntant la voirie publique ou privée et aboutissant à des postes de livraison de l'énergie aux utilisateurs publics et privés constituant des sous-stations.
Dès la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur, l'initiative de la création des réseaux de chaleur a été confiée aux collectivités locales.
La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, affirme le rôle des collectivités en matière de planification énergétique du territoire au-delà de leur rôle traditionnel de propriétaire des réseaux concédés.
La création d'un réseau de chaleur constitue une réponse adaptée conjuguant l'intérêt collectif et les engagements environnementaux que peut prendre une collectivité pour son territoire.
Le réseau de chaleur permettrait d'une part de valoriser de manière optimale la biomasse, la géothermie ainsi que la chaleur de récupération ou tout autre moyen de production d'énergie centralisée et d'autre part d'exprimer la volonté de la collectivité de se saisir des enjeux liés à l'énergie depuis la production jusqu'à l'usager final.
Monsieur le Maire précise que le réseau de chaleur peut être construit et exploité en régie par la collectivité ou faire l'objet d'une délégation de service public.
A ce stade de la démarche, Monsieur le Maire tient à souligner que la collectivité ne sera pas en mesure d'assurer elle-même en régie, la construction et l'exploitation du chauffage urbain.
Il conviendrait d'envisager que ce service public de production et distribution d'énergie fasse l'objet d'une délégation par laquelle la collectivité chargera un tiers d'assurer le service pour son compte.
Conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle qu'avant toute décision il appartient à la collectivité de réaliser une étude préalable d'opportunité et de faisabilité, laquelle pouvant s'appuyer sur un ensemble de travaux déjà effectués depuis 2013.
Parmi les différentes formes de délégation de service public, l'étude précisera la pertinence d'une concession de service public, par laquelle le concessionnaire finance et réalise les installations et exploite le réseau pendant la durée du contrat. La collectivité reste responsable du contrôle du respect des engagements que l'exploitant a pris dans le contrat qui définit sa mission en tant que délégataire de service public.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement pour l'étude d'un projet de réseau de chaleur, de l'autoriser à engager les études préalables d'opportunité et de faisabilité, de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour le financement de l'étude auprès des partenaires potentiels (ADEME, Conseil départemental de la Savoie, Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, etc…) et de proposer l'inscription des crédits correspondants au vote du budget 2016.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien du lancement d'une étude de faisabilité concernant la mise en place éventuelle d'un réseau de chaleur en explorant les différentes solutions, possibilités offertes à la fois d'un point de vue technique (BIOMASSE, méthanisation, exploitation des eaux de l'Echaillon), et d'ordre juridique sur le mode de délégation de service public.

Philippe ROLLET demande à ce que le paragraphe suivant soit enlevé de la note de synthèse et de la délibération.
« La commission des travaux s'intéresse à la création d'un réseau de chaleur et a déjà pris connaissance de différents procédés utilisant notamment la biomasse qui pourrait par ailleurs structurer une véritable filière bois au service du client final.
La commission soulève certaines interrogations :

- *d'ordre technique et environnemental (nuisances en termes de bruit, rejet de poussière et de CO2, possibilité de récupérer la chaleur des eaux de l'Echaillon ou d'entreprises locales),*
- *d'ordre économique (rentabilité du projet, estimation du coût pour l'abonné final, création d'emplois…),*
- *d'ordre juridique (mode de gestion à déterminer)».*

Il précise qu'il n'a raté aucune commission des travaux. Il ajoute qu'il était membre de la commission des travaux sur le mandat précédent. Il ne lui semble pas avoir travaillé sur le sujet. Il y a eu une information mais pas de travail particulier sur la BIOMASSE. Il souhaite donc que ce paragraphe soit supprimé.
Il indique que ce dossier très technique, très compliqué pour une collectivité va demander du temps et qu'il faudra trancher. L'ensemble des élus (majorité et opposition) doit bien s'en imprégner.
C'est très important à ce stade puisque c'est la première délibération qui est prise. Tout le monde doit bien prendre conscience des enjeux qu'il y a derrière ce dossier.

Il fait l'intervention suivante :
« Le point que nous devons évoquer ce soir est bien une étude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de chaleur. Ce n'est pas une réflexion sur les différentes alternatives possibles en termes d'économies d'énergie adaptées à notre parc immobilier et à notre situation climatique.
Monsieur le Maire, nous partageons les mêmes inquiétudes environnementales. Nous constatons les mêmes effets sur la planète et il est de notre devoir d'élus d'agir pour que les choses évoluent.
Le vote de ce soir concerne l'étude d'un projet de réseau de chaleur. Pour mémoire, la technique existe déjà à Saint-Jean-de-Maurienne.
Même s'il semble séduisant et compte tenu des impacts du projet sur les Saint-Jeannais (impacts visuels, techniques, juridiques, environnementaux, financiers…) il est nécessaire d'apporter des précisions sur l'historique du projet et de connaître l'étude préalable.
Vous évoquez dans la note de synthèse que la ville ne sera pas en mesure d'assumer la construction et l'exploitation du réseau. Alors qui est à l'origine du projet, est le demandeur ? ».

Monsieur le Maire indique qu'il y a en effet eu une commission des travaux. Sur le précédent mandat quelques études avaient été lancées sur la méthanisation.
Il précise que la phase suivante en tant que tel n'a aucun intérêt.
« La commission des travaux s'intéresse à la création d'un réseau de chaleur et a déjà pris connaissance de différents procédés utilisant notamment la biomasse qui pourrait par ailleurs structurer une véritable filière bois au service du client final.
« La commission soulève certaines interrogations :

- *d'ordre technique et environnemental (nuisances en termes de bruit, rejet de poussière et de CO2, possibilité de récupérer la chaleur des eaux de l'Echaillon ou d'entreprises locales),*
- *d'ordre économique (rentabilité du projet, estimation du coût pour l'abonné final, création d'emplois…),*
- *d'ordre juridique (mode de gestion à déterminer)».*

Monsieur le Maire est d'accord pour supprimer ce paragraphe de la note de synthèse et de la délibération.
Pour répondre à la demande de Philippe ROLLET « Alors qui est le demandeur ? » Monsieur le Maire précise que c'est la demande de personne. A ce stade, il s'agit de lancer une étude, une réflexion, pour savoir s'il est opportun ou pas de lancer un réseau de chaleur.

Philippe ROLLET demande si c'est la ville qui en est à l'initiative.

Monsieur le Maire répond que la ville est à l'initiative du lancement de l'étude puisque la BIOMASSE a été évoquée à un moment ainsi que la méthanisation et les eaux de l'Echaillon, compte tenu des enjeux environnementaux mais également de nature d'ordre économique (chauffage d'une partie de la ville à partir de ces trois procédés ou d'un procédé). Il est important qu'une étude soit réalisée. Par la suite, après avoir travaillé en commission, il est important que le conseil municipal puisse décider en toute connaissance de cause s'il faut y aller ou pas.

Philippe ROLLET indique que Monsieur le Maire précise déjà que la ville ne sera pas partie prenante sur les investissements d'un tel projet (rentabilité ou pas). Une conclusion est déjà tirée avant de démarrer.

Monsieur le Maire indique à Philippe ROLLET qu'il fait partie de la commission des finances et qu'il doit savoir que la ville n'aura jamais les moyens de se lancer dans un tel projet ou de tels projets.
Il affirme qu'à ce stade de l'étude « le réseau de chaleur peut être construit et exploité en régie par la collectivité ou faire l'objet d'une délégation de service public ».
Il souligne que la collectivité ne sera pas en mesure d'assurer elle-même en régie, la construction et l'exploitation du chauffage urbain.
Il ajoute qu'à moins qu'une étude ne montre que ce serait une mine d'or pour la collectivité d'assurer elle-même en régie, à ce jour il ne lui semble pas opportun de se lancer.

Philippe ROLLET indique qu'à ce jour la collectivité est amenée à se positionner sur une étude faite d'argent public, sur un projet qui est déjà une orientation de ce que l'on veut.

Monsieur le Maire précise que cette étude n'est orientée sur rien puisqu'il s'agit d'une étude de faisabilité BIOMASSE, méthanisation, eaux de l'Echaillon, 3 procédés très différents les uns des autres, avec des nuisances différentes. En fonction du procédé et en fonction de l'architecture globale du projet, il faudra déterminer le mode de gestion, d'où découlera le mode de financement, en rappelant que l'on est bien sur un service public et celui du chauffage urbain et qu'à ce stade on ne sait pas ce que donnera l'étude et comment ce genre de chose peut être financé ou se financer. Il est particulièrement important que l'on puisse être éclairé à ce sujet pour ne pas faire d'erreur et en fonction de la projection qui sera faite déterminer pour le coût le mode de gestion.

Philippe ROLLET fait l'intervention suivante :
« Pour nous prononcer sur un projet de cette importance, nous demandons la création d'un groupe de travail. Notre participation à ce groupe pour contribuer à l'écriture du cahier des charges de l'étude qui devra prendre en compte toutes les composantes : environnementales, techniques, juridiques, financières…depuis la chaîne d'approvisionnement en matières premières jusqu'aux raccordements des consommateurs.
Nous demandons également que l'étude soit réalisée par un cabinet INDEPENDANT »

Florence ARNOUX LE BRAS demande quel sera le montant de cette étude.
Monsieur le Maire ajoute qu' qu'un cahier des charges sera prochainement établi.
Jean-Paul MARGUERON ajoute qu'elle sera subventionnée et qu'elle coûtera à la ville entre 4 000 € et 5 000 €.

Florence ARNOUX LE BRAS demande s'il y aura une participation financière de la ville si ce réseau est réalisé.
Monsieur le Maire répond par la négative, si c'est une délégation de service public.

Florence ARNOUX LE BRAS précise qu'il a été présenté un projet de centrale BIOMASSE, lors de la commission urbanisme. Ce projet est très intéressant mais pose un certain nombre de questions économiques.
Elle souhaite savoir s'il y a un lien entre cette délibération et le projet présenté en commission urbanisme.
Monsieur le Maire précise qu'il faut dissocier les deux.

Florence ARNOUX LE BRAS indique qu'un réseau de chaleur est un projet très intéressant pour l'attractivité de la ville. Elle ajoute qu'il est mentionné dans la note de synthèse que « l'étude va s'appuyer sur un ensemble de travaux déjà effectués depuis 2013 ». Elle demande s'il est possible de préciser lesquels.
Jean-Paul MARGUERON précise que ce sont bien les études sur la méthanisation et la BIOMASSE qui ont été présentées en conseil d'administration de SOREA.

Vote à l'unanimité.

2. FONCIER – CESSION GARAGE DE L'ORME – LOT N° 5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession des garages communaux dits « Garages de l'Orme » sis sur la parcelle cadastrée section AH n° 12.
Suite à la publication d'annonces dans la presse, Monsieur Jean-Christophe CASTRIGNANO s'est porté acquéreur du lot n° 5 situé au 1er sous-sol, d'une superficie d'environ 13 m², pour un prix global de 8 100 €uros (HUIT MILLE CENT EUROS), conformément à l'avis du des services de France Domaine du 1er octobre 2015.
La régularisation de l'acte de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur sera effectuée en l'étude de Maître BELLOT-GUYOT, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette cession, d'accepter la cession, à Monsieur Jean-Christophe CASTRIGNANO, du garage portant le n° 5 situé au 1er sous-sol, d'une superficie d'environ 13 m², ainsi que les 131/10.000 indivis de la propriété du sol et des parties communes, moyennant le prix global de 8 100 € (HUIT MILLE CENT EUROS) et de lui donner ou à son suppléant de droit, pouvoir pour signer la promesse de vente, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition,

et pour comparaître dans l'acte à intervenir en la forme notariée, aux frais de l'acquéreur, en l'étude de Maître BELLOT-GUYOT.
Vote à l'unanimité.

3. ESPACE CULTUREL ET ARCHIVES

a. CONVENTION SAVOIE-BIBLIO / VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

L'Assemblée des Pays de Savoie (la Direction de la lecture publique désignée ci-après Savoie-biblio) favorise le développement de la lecture publique en Pays de Savoie. Savoie-biblio met à la disposition des communes et des EPCI qui le demandent des services pour le développement d'actions structurantes de qualité en matière de bibliothèques ou de réseaux de lecture publique. Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une convention qui a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.
Elle est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de la lecture publique 2015-2020.
Il donne connaissance du projet de convention définissant les engagements de chaque partie et demande au conseil de se prononcer, d'approuver les termes de la convention précitée à passer avec Savoie-Biblio et de l'autoriser à signer la convention.
Vote à l'unanimité.

b. DON D'UNE ŒUVRE D'ART

Monsieur le Maire remercie Josiane VIGIER qui a mis la collectivité en relation avec Monsieur Jym PALFROIX.
Il propose de prendre cette délibération avant de recevoir l'œuvre, le samedi 14 novembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité pour la commune de Saint-Jean-de-Maurienne d'accepter le don d'un tableau en application de *l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales* relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil Municipal.
L'œuvre réalisée par Monsieur Jym PALFROIX, intitulée « King of Mushrooms » est proposée en donation à la commune. Les dimensions sont 140 cm x 100 cm. La toile est peinte en aquarelle extra fine.
Une convention relative au don d'œuvre d'art doit donc être signée entre Monsieur PALFROIX et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne pour déterminer les charges afférentes à cette donation.
Le tableau doit être accroché impérativement sur le mur Ouest de l'espace jeunesse situé au rez-de-chaussée du bâtiment accueillant « l'espace culturel et archives » sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.
L'œuvre devra être rétrocédée à Monsieur Jym PALFROIX ou à ses héritiers ou à défaut remise à une structure culturelle dans le cas où la commune pour quelque raison que ce soit :

- ne souhaiterait plus conserver l'œuvre,
- n'aurait plus les moyens de conserver l'œuvre dans des conditions optimales,
- serait amenée à fermer ou à transférer l'espace jeunesse de la médiathèque vers une autre commune.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce don et l'inscrire à l'inventaire patrimonial de la commune, d'accepter la donation faite à la Collectivité d'un tableau réalisé par Monsieur PALFROIX, d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Monsieur PALFROIX et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence l'un des adjoints délégués, à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant ultérieur à intervenir.
Monsieur le Maire précise que ce tableau est magnifique.
Monsieur PALFROIX était présent au salon du livre d'Hermillon.
Il adresse toutes ses félicitations à Daniel MEINDRE dont l'ouvrage paru récemment est orné des tableaux de Monsieur PALFROIX.
Philippe ROLLET souhaite que ce tableau reste longtemps dans les murs de la médiathèque municipale. C'est une très bonne chose pour la ville. « Ville d'art et d'artistes » serait un très bon slogan pour la ville dans les années futures.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à venir voir le « roi des champignons », le samedi 14 novembre 2015.

Vote à l'unanimité.

4. RETRAIT D'UNE DELIBERATION

Retrait de la délibération n° SG-D-150928-10 portant création d'une autorisation de stationnement de taxi.

Les textes en vigueur, et notamment les articles L. 2123-33 du Code général des collectivités territoriales qui précise que *« le maire, ou le préfet de police de Paris dans sa zone de compétence, peut délivrer des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi, dans les conditions prévues à l'article L. 3121-5 du Code des transports », et* R. 3121-5 du Code des transports qui stipule que « *l'autorité compétente pour délivrer*

les autorisations de stationnement fixe, par arrêté, le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation dans la ou les zones de sa compétence et délimite le périmètre du ou des ressorts géographiques de ces autorisations » nous amènent à retirer la délibération n° SG-D-150928 du 28 septembre 2015 portant création d'une autorisation de stationnement de taxi.
Il convient en effet de prendre en compte qu'au titre du code des transports, tout ce qui concerne les autorisations de stationnement de taxis est de la compétence de Monsieur le Maire et non pas de celle du Conseil municipal.
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de retirer la délibération n° SG-D-150928-10 du 28 septembre 2015 portant création d'une autorisation de stationnement de taxi.
Il indique que cette délibération avait été prise comme par le passé, sauf que le Code des Transports stipule que la décision doit être prise par arrêté.
Il est donc préférable d'annuler cette délibération pour ne pas entacher d'illégalité l'arrêté.

Vote à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

a) Bilan de la semaine intergénérationnelle

Monsieur le Maire donne le bilan chiffré de la semaine intergénérationnelle, 6ème édition, qui a eu lieu du 12 au 18 octobre 2015. Le thème retenu cette année était « A tout âge : créatifs et citoyens ».
Un comité de pilotage réunit 5 services de la ville qui organisent et coordonnent des actions :

- CCAS (Foyer des Personnes Agées, Foyer des Jeunes Travailleurs),
- Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal,
- Direction de d'Education Sportive et de la Vie Scolaire,
- Espace Culturel et Archives,
- Service Communication.
- + EPIC, Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme et Evénements.

2 services de la CCCM qui proposent des animations :

- Accueils de loisirs,
- Espaces jeunes.

13 partenaires :

- Les Mains Créatives (initiative des cocardes bleues),
- L'Association Cantonale d'Animation,
- L'Association Timb'alu,
- Le Cinéma Star,
- Le clinc Gérontologie,
- Le Pôle Gériatrie du Centre Hospitalier,
- La compagnie Théâtre du Grabuge en lien avec la 2ème biennale culturelle de Maurienne,
- La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
- L'Association Accueil des Villes de France (AVF),
- L'Union Athlétique de Maurienne (UAM),
- L'Education Nationale,
- La Direction du développement artistique et culturel de la Savoie,
- L'IME OASIS.

La commission extramunicipale intergénérationnelle travaille dans le cadre d'un groupe sur les actions intergénérationnelles.

Une programmation dense et diversifiée : 12 animations et une exposition.

- Repas des deux temps,
- Rencontre musicale sur un air d'accordéon,
- Soirée ciné-débat « ils m'ont aidé à grandir, je les aide à vieillir »,
- Images de mon quartier,
- Papi, mamie, je t'invite au resto,
- Marche « duo » intergénérationnelle.

Des participants toujours plus nombreux sur ces actions :

- 1050 participants.
  C'est un rendez-vous attendu des différents publics et des partenaires.
  Cela permet de créer des liens entre les services et les partenaires pour travailler ensemble tout au long de l'année. C'est une initiative qui permet de faire travailler différents services.

Patricia SONZOGNI précise qu'aura lieu le 3 décembre à 18h30 la remise des prix « Images de mon quartier » à l'occasion du lancement des illuminations de Noël.
Il est encore possible de voter à l'Espace Culturel, à l'ACA et à l'Espace Jeunes.

Monsieur le Maire indique que le 4ème grand Quizz Musical aura lieu le 17 novembre à 19h00 à la salle polyvalente des Chaudannes et que les vins chauds dans les quartiers auront lieu en décembre.

b) <u>Bilan annuel des commissions municipales</u>

<u>Commission FOIRES ET MARCHES</u>
Composée de Michel BONARD, Philippe GEORGES, Lucie DI CANDIDO, Françoise MEOLI, Josiane VIGIER
Elle se réunit deux fois par an (1 fois au printemps et une fois à l'automne).
Une réunion aura lieu le mardi 10 novembre 2015.
Depuis le mois de janvier la commission commerce de la CCCM s'est réunie 5 fois.

<u>Commission FINANCES, ECONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT</u>
Composée de Dominique JACON (vice-président), Pierre GROS, Jean-Paul MARGUERON, Pierre GADEN, Daniel MEINDRE, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie-Paule GRANGE, Patricia SONZOGNI, Michel BONARD, Lomig LE BRAS, Philippe ROLLET.
Dominique JACON indique que la commission s'est réunie 8 fois entre janvier et octobre 2015, en général de 17h00 à 19h00. Les principaux thèmes 2015 ont été :

- Les subventions exceptionnelles ou avances sur subvention,
- La présentation du DOB et du Budget Primitif,
- Les subventions aux associations,
- La tarification des rythmes scolaires et rencontre avec des représentants de parents d'élèves en collaboration avec la commission scolaire,
- Le débat sur la taxe locale sur la publicité,
- L'analyse des tarifs de l'année scolaire 2015/2016,
- Le contrat de centralité,
- La garantie d'emprunt pour l'OPAC,
- La prospective sur la tarification de l'eau pour 2016-2020,
- La subvention de l'EPIC,
- Des informations sur l'impact de la loi de finances sur le budget communal.

<u>Commission URBANISME, TRAVAUX, TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT, SECURITE</u>
Composée de Jean-Claude PETTIGIANI (vice-président), Jean-Paul MARGUERON, Patricia SONZOGNI, Ségolène BRUN, Dominique JACON, Sandrine TESTON, Lucie DI CANDIDO, Michel BONARD, Pierre GADEN, Florence ARNOUX LE BRAS, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET.
Jean-Claude PETTIGIANI indique que cette commission s'est réunie 2 fois en 2015.
Pas de projets et manque d'investissements.
Commission du 1er septembre 2015 : visite du chantier du Tabellion en cours de démolition.
Commission du 12 octobre 2015 : présentation du projet centrale Biomasse Cogénération de Saint-Jean-de-Maurienne par la SOREA.
Pour clôturer l'année 2015, il est prévu de convier la commission le 18 novembre à :

- Une réception de travaux après l'installation de nouvelles toilettes publiques au Clos Carloz,
- Une visite du chantier de l'Oasis dont les travaux de la phase 2 sont en cours d'achèvement avec notamment la mise en accessibilité des toilettes (avec les membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées).

<u>Commission SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET ACTIONS EDUCATIVES</u>
Composée de Ségolène BRUN (vice-présidente), Sandrine TESTON, Marie-Paule GRANGE, Marie-Christine GUERIN, Marie LAURENT, Florence ARNOUX LE BRAS.
Ségolène BRUN indique que la commission s'est réunie 5 fois en 2015.
<u>Commission scolaire du 11/02/2015</u>
Examen d'une éventuelle modification de l'organisation des temps scolaires, péri-éducatifs et périscolaires pour 2015/2016.
<u>Commission scolaire du 27/04/2015</u>
Tarifs de la restauration scolaire
Tarifs de l'accueil périscolaire matin/midi
Tarifs des temps péri-éducatifs et périscolaire du soir
Frais de rejet de prélèvement
Autres tarifs

Commission scolaire + commission des finances du 05/05/2015
Tarification temps péri-éducatifs

Commission scolaire du 12/05/2015
Examen des demandes de dérogation

Commission scolaire du 07/07/2015
Présentation des activités du projet éducatif territorial en 2015/2016
Présentation des mesures de réduction budgétaires envisagées dans les domaines scolaires et périscolaires

Commission SPORTS
Composée de Mario MANGANO (vice-président), Pierre GROS, Georges NAGI, Marie-Christine GUERIN, Jean-Claude PETTIGIANI, Philippe GEORGES, Daniel DA COSTA
Mario MANGANO indique que la commission s'est réunie 2 fois en 2015.
1 fois pour la mise en place de la commission et une fois pour le projet du stade Gavarini.
La commission extramunicipale sports se réunira le 24 novembre 2015 pour la remise des dossiers de subventions 2015-2016 aux associations sportives.

Commission REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Composée de Pierre GADEN, Marie-Paule GRANGE, Florence ARNOUX LE BRAS, Marie-Christine PAVIET, Jérémy TRACQ. Josiane VIGIER a participé en tant qu'auditeur.
Cette commission s'est réunie une fois de façon formelle, puis plusieurs échanges ont permis d'arriver à la rédaction finale de ce règlement intérieur qui a été adopté par le conseil municipal le 25 mars 2015.

Commission PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Composée de Jean-Paul MARGUERON, Daniel MEINDRE, Ségolène BRUN, Philippe GEORGES, Françoise COSTA.
Cette commission s'est réunie deux fois.
Jean-Paul MARGUERON indique qu'en août 2015, une entreprise est venue à la mairie pour présenter un nouveau système de télé alerte permettant se sectoriser les quartiers de Saint-Jean-de-Maurienne en cas de lancement d'une alerte (en se servant du Cadastre). Cette présentation était très intéressante..
Le 17 septembre 2015 :

- Travaux « je nettoie mon grenier » dans la rue Saint Antoine. Opération menée par Ségolène BRUN,
- Bilan des points de rassemblement,
- Affichage des bons réflexes en cas de crise (pose dans les bâtiments publics et dans les copropriétés gérées par des syndics).

Jean-Paul MARGUERON précise qu'il y aura entre le 16 novembre et le 6 décembre 2015 un exercice incendie mené par les pompiers dans le centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne.
Les membres du PCS seront alertés.

Commission CADRE DE VIE
Composée de Georges NAGI (vice-président), Jean-Claude PETTIGIANI, Lucie DI CANDIDO, Patricia SONZOGNI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Mario MANGANO, Florence ARNOUX LE BRAS, Josiane VIGIER.
La commission s'est réunie 3 fois : en février, avril et octobre 2015.
Lors de ces commissions, différents sujets ont été traités :
Patricia SONZOGNI les présente :

La propreté

- Mise en place de la campagne de sensibilisation « Le mégot salit et pollue ma ville »,
- Distribution de 500 cendriers de poche financés par un sponsor,
- Prochaine campagne sur les déjections canines effective début 2016,
- Implantation de 3 semi-enterrés rue Jean Huguet,
- Implantation de 5 semi-enterrés à Rochenoire et aux Mélèzes (travaux en cours),
- Nouvelle signalétique (pose de panneaux d'information aux abords des semi-enterrés),
- Fiche de dysfonctionnement avec le SIRTOMM,
- Inscription en ligne pour les encombrants,
- Demande en cours : « l'assermentation d'une brigade verte. Dossier déposé au Tribunal d'Albertville,
- Pose de panneaux « Interdit aux chiens » Jardins de l'Europe et Saint-Ayrald,
- Pose de toutounets,
- Nettoyage de La Combe au printemps,
- Réorganisation des bacs roulants dans la ville,

- Implantation d'une table pique-nique au Jardin de l'Europe avec accès handicapés.

A ce jour, 3 commissions de quartier sont en place :

La Bastille – Sous le Bourg :

- 1 journée citoyenne axée sur la propreté et le cadre de vie a été organisée le 13 juin 2015.
- L'appartement 133 rue Gabriel Péri à La Bastille a été rénové en collaboration avec l'OPAC, La Sauvegarde et l'ACA. Ces travaux ont été entièrement sponsorisés.
- L'inauguration de ceux-ci est prévue le 16 novembre 2015 à 16h00.
-

Rochenoire – Les Chaudannes :

- 5 jeux vont être installés (3 aux Chaudannes et 2 à Rochenoire),
- Une convention a été signée avec Batigère, propriétaire du terrain.

Les Clapeys – La Combe – Le Tilleret :

- Goûter à La Combe le 6 juin 2015
- Démarrage de l'activité accrobranche au mois de juin 2015
- Promenades en calèche tirée par des ânes à La Combe programmées pour avril 2016.

BILAN :

- La fête des voisins a rencontré un vif succès avec 15 quartiers inscrits,
- Les vins chauds : 12 quartiers.

Commission DEVOIR DE MEMOIRE

Composée de Daniel MEINDRE (vice-président), Marie LAURENT, Pierre GADEN, Lucie DI CANDIDO, Sandrine TESTON, Ségolène BRUN, Françoise COSTA.

La commission s'est réunie 5 fois.

Daniel MEINDRE indique que cette commission, sous l'égide de Lucie DI CANDIDO se réunit plusieurs semaines avant chaque grande manifestation patriotique. Elle réunit entre 15 et 20 personnes et rassemble des associations comme les Anciens Combattants et le Souvenir Français qui jouent un grand rôle dans la transmission de la mémoire.
Cette commission est également sous l'égide de Pierre LYOGIER qui en assure en tant que maître des cérémonies la présentation lors de chaque cérémonie.

Daniel MEINDRE précise que chacun peut apprécier et admirer la qualité du travail réalisé par Pierre LYOGIER : présentation de chaque porte-drapeau, présent à chaque dépôt de gerbe et à chaque coordination des cérémonies.

Il remercie également Sandrine TESTON pour le travail réalisé au niveau des écoles et Pierre GADEN au niveau du Souvenir Français.
Il indique que le devoir de mémoire ne peut se transmettre que si les enfants sont présents et que les parents et les enseignants sont convaincus que la présence des enfants est indispensable pour les grandes cérémonies.

La présence des enfants ne se limite pas aux primaires. Il serait bien qu'il y ait une présence plus forte au niveau des lycéens qui doivent être porteurs dans leur future scolarité de ce devoir de mémoire qui est l'un des piliers de notre civilisation. Si l'on oublie notre passé, il est certain que ce sera difficile de faire une communauté.

Daniel MEINDRE remercie toutes celles et tous ceux qui participent aux cérémonies en permanence et qui font vraiment honneur à notre ville. Il souhaite les remercier au nom de la municipalité et de tous les élus présents.

Monsieur le Maire donne rendez-vous à l'assemblée le 14 novembre 2015 à 10h00 pour l'inauguration du carré militaire.

Commission COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
Composée de Patricia SONZOGNI, Jean-Claude PETTIGIANI, Daniel MEINDRE, Marie-Paule GRANGE, Marie LAURENT, Isabelle BRUN, Françoise MEOLI, Florian BISSCHOP, Lucie DI CANDIDO, Josiane VIGIER, Florence ARNOUX LE BRAS.
Cette commission est pilotée par Marie-Paule GRANGE.
Elle s'est réunie 3 fois en 2015 en séance plénière :

- **Le 21 janvier 2015** : Attestations d'accessibilité (à fournir avant le 28 février 2015) pour le Théâtre Gérard Philipe, l'école maternelle des Chaudannes et le WC Jardins de l'Europe.
  Travaux à réaliser et programmation de l'Ad'AP.
  Suivi des travaux en cours.
- **Le 29 mai 2015** :
  Préparation de la Commission Plénière.
  Suivi des travaux en cours.
- **Le 10 juin 2015** (réunion plénière).

La réunion prévue le 9 octobre 2015 pour une visite de la ville en fauteuil roulant avec les élus, techniciens et avec l'Association des Paralysés de France a été reportée au printemps.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une offre d'un montant de 186 000 € pour la maison ONF actuellement en vente, située Quai Jules Poncet à Saint-Jean-de-Maurienne.
Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 8 décembre pour confirmer cette vente.

⇒ Il précise que le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 10 novembre 2015 à 19h00 à Hermillon.
Il invite largement les conseillères et conseillers à y participer puisqu'il y aura le rendu de l'étude pré figurative et organisationnelle commandée par la CCCM et les 3 communautés de communes : canton de La Chambre, Porte de Maurienne et communauté de communes de l'Arvan concernant la mise en place d'une communauté de communes à l'échelle de ces 4 communautés de communes.
Ce dossier a été débattu en conseil communautaire. Le rendu de l'enquête sera donné lors du conseil communautaire du 10 novembre 2015.
Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Maurienne prendra position sur ce sujet lors de sa séance du 8 décembre 2015 à 18h30.

⇒ Il indique que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.
Une note a été transmise à chaque conseiller municipal rappelant les obligations liées au mandat d'élu et demandant de renseigner le tableau des permanences dans les différents bureaux de vote.

⇒ Il rappelle que les commissions « accessibilité » et « travaux » se réuniront le 18 novembre 2015 : réception des travaux de l'Oasis et Clos Carloz.

⇒ Subventions du Conseil Départemental de la Savoie :
- **5 208 €** dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine monumental, pour le diagnostic en vue de travaux de confortement de la Tour de la Correrie,
- **3 223 €** dans le cadre de la sauvegarde au patrimoine monumental, pour la restauration et la consolidation, phase projet 1/3 de l'Eglise Notre Dame.

⇒ Subvention de l'Agence de l'Eau :
- **12 000 €** pour la réalisation de l'installation d'une borne de puisage.

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Contrat de Plan Etat Région (CPER) n'a pas été approuvé par le Conseil Régional. Il indique qu'il faut attendre de voir comment le volet Maurienne sur lequel un travail a été fait va être traité dans les mois à venir puisqu'il engageait un certain nombre d'actions, de financements.

Philippe ROLLET fait l'intervention suivante :
« Je souhaite revenir sur un épisode dramatique pour notre vallée : le refus du Contrat de Plan Etat Région (CPER) par certains élus régionaux, en assemblée plénière d'octobre 2015.
Pour mémoire, le CPER est une démarche d'accompagnement d'un territoire par l'Etat et la Région. Les CPER, signés pour 6 ans, sont nécessaires pour mener une stratégie d'aménagement et de développement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils sont des leviers de financement pour mener à bien des projets structurants au cœur des territoires les plus fragiles, dont les territoires ruraux.
Par ce vote « CONTRE », la vallée de la Maurienne a été prise en otage par des élus qui n'ont qu'une seule motivation : privilégier leurs intérêts personnels au détriment du développement économique du territoire. Ce

sont donc plus de 40 millions d'euros qui échappent à La Maurienne. 40 millions d'euros qui auraient pu favoriser des projets dans les domaines de l'urbanisme, de la formation, de l'emploi, de la transition énergétique, du très haut débit, de l'environnement… Construit grâce à un travail partenarial entre les communes, les communautés de communes, le département, le CPER est un document consensuel validé par l'ensemble de la vallée via le Syndicat du Pays de Maurienne, le Département et l'Etat. Alors comment accepter que notre territoire rural soit amputé de cette manne financière, uniquement parce qu'une consigne politique a été donnée dans des bureaux parisiens ?
Comment accepter que la frustration d'autres élus les poussent à rejeter des mesures d'accompagnement de projets structurants pour le territoire, uniquement parce qu'une partie du CPER concernait le Lyon-Turin Ferroviaire ?
Ces positionnements politico-politiciens font le jeu d'un parti que tous, soi-disant, souhaitent combattre.
Revenons à des valeurs courageuses d'élus, défendons l'intérêt général et des valeurs morales.
Et remercions les élus régionaux Mauriennais qui ont su mettre de côté leurs différences au profit de la vallée en soutenant ce travail : Christian ROCHETTE, François CHEMIN et Antoine FATIGA au titre du Contrat Territorial Emploi Formation ».

Monsieur le Maire ajoute que l'on ne peut effectivement que regretter l'ensemble des actions concernant l'emploi-formation, l'hébergement, l'appui au tissu économique local, les actions foncières d'accompagnement et remercie Christian ROCHETTE et François CHEMIN dont la main n'a pas tremblé au moment du vote pour le CPER.
Il souligne qu'il faudra être attentif dans les mois à venir au travail qui devra être repris pour arriver à un nouveau CPER.

⇒ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à Madame Béatrice SANTAIS, Députée de la Savoie, en réponse à son courrier du 13 août 2015 concernant l'organisation ferroviaire impactant la ligne CHAMBERY/MODANE.
Il donne également lecture à l'assemblée d'un échange de courriers avec la SNCF, qui l'a sollicité le 22 septembre 2015 par mail depuis les services de la Préfecture de la Savoie.

⇒ Intervention de Lomig LE BRAS :
« Monsieur le Maire,
Vous avez été condamné le 31 décembre 2014 par le tribunal administratif de Grenoble, puis le 27 juillet 2015 par le conseil d'Etat pour avoir refusé de transmettre à l'association Vivons Saint-Jean des documents parfaitement communicables à tout citoyen en faisant la demande.
Dans une interview d'avril 2015 du Huffington Post reprise dans le Figaro, Bruno Le Maire, que vous soutenez de manière officielle, affirmait : « la vraie transparence, c'est la transparence administrative via l'open data... Le citoyen est devenu adulte et il est informé comme jamais. Donnons-lui les chiffres plutôt que de les dissimuler ».
Puis un peu plus loin : « Le vieux modèle vertical où le chef sait mieux que les autres parce qu'il a accès au secret, c'est fini... La gouvernance de demain, c'est au contraire une gouvernance horizontale dans laquelle les citoyens sont amenés à participer à la décision. » Fin de la citation.
Comment pourraient-ils participer à la décision s'ils ne sont pas bien informés ?
Il va sans dire que nous sommes parfaitement d'accord avec ces déclarations de Bruno Le Maire.
Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez refusé de communiquer des documents administratifs communicables par la loi ? ».
Monsieur le Maire répond qu'il n'a rien à ajouter. Des documents ont été demandés et il a estimé qu'il n'était pas de son devoir de les fournir. Chacun est allé au bout de la démarche. Les documents ont finalement été transmis. Il n'a pas d'autres commentaires à faire, quels qu'ils soient.
Lomig LE BRAS remercie Monsieur le Maire pour sa réponse.

Florence ARNOUX LE BRAS ajoute que c'est la loi et que cela exige de la transparence.
Elle indique que pour obtenir les documents, il a fallu un certain parcours qui a eu un coût.
Elle fait l'intervention suivante :
« Monsieur le Maire,
Vous avez engagé de l'argent public, notamment pour régler des frais d'avocat auprès du conseil d'Etat, pour un montant d'environ 10 000€ car vous refusiez de respecter la loi et de communiquer certains documents à l'association Vivons Saint-Jean.
Nous vous avons demandé de rembourser ces sommes à l'ensemble des Saint-Jeannaises et des Saint-Jeannais.
Avez-vous entrepris des démarches dans ce sens afin de restaurer la confiance des citoyens envers les élus ? ».
Monsieur le Maire répond qu'il a pris toutes les dispositions qui s'imposaient en conformité avec les pouvoirs qui sont donnés au maire. Il indique qu'il n'a pas de leçon à recevoir et rien à déclarer.

⇒ Françoise COSTA intervient concernant la sécurité vers l'école des Clapeys.
Elle fait l'intervention suivante :
« Nous avons constaté avec inquiétude plusieurs problèmes de sécurité devant l'école des Clapeys. Des problèmes liés à la circulation des camions. Depuis deux ans, des élèves, de plus en plus nombreux quittent l'école à 15h45. Or, aucun arrêté n'a été pris pour interrompre la circulation des camions à cet horaire.
S'il existe un « accord » avec la société Placoplâtre pour bloquer la sortie des camions de la carrière aux horaires de l'école (8h30-11h30-13h20-16h20), les autres camions ne respectent pas l'interdiction de circulation sur ces créneaux ».
Elle souhaiterait que la police municipale passe dans ce secteur pour y effectuer des contrôles.

Philippe ROLLET attire l'attention sur ces problèmes également liés à l'absence de vacataires de police à 16h30 : personne n'assure la sécurité des enfants à 16h30.

Monsieur le Maire précise qu'il a récemment rencontré Monsieur Serge MERENDET (gypse de Maurienne) concernant la sécurité et qu'il le reverra prochainement à ce sujet.

⇒ Josiane VIGIER intervient concernant l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.
Elle indique que lors du conseil municipal du 23 septembre 2014, la municipalité a décidé d'adhérer à l'AVPU, située à Versailles. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 € pour notre ville et l'adhésion sera, a priori, renouvelée en 2016.
Cette association a pour objectif de sensibiliser la population à la propreté urbaine et vend des kits de communication (affiches, cendriers de poche, documents de sensibilisation…).
Josiane VIGIER demande à combien s'élève cette communication ?
Patricia SONZOGNI précise que la commune n'a jamais fait appel à la communication de l'AVPU car elle est trop onéreuse. Toutes les affiches sont réalisées en interne par le service communication de la mairie et les cendriers ont été entièrement sponsorisés et commandés à une société extérieure.
Josiane VIGIER souhaite savoir si la collectivité participe aux rencontres organisées à Versailles où aux journées thématiques organisées dans d'autres villes.
Patricia SONZOGNI indique que l'assemblée générale de l'AVPU s'est déroulée à Versailles il y a un mois. Un problème personnel l'a empêchée de s'y rendre. Frédérique PLAT, responsable du Centre Technique Municipal y est allée. Elle fera un rendu de cette journée avec une communication sur la grille IOP (**I**ndicateurs **O**bjectifs de **P**ropreté) qui sera mise en place début 2016.
Josiane VIGIER demande si l'on a déjà un retour de cette grille IOP pour l'ensemble de la ville et notamment sur les problèmes récurrents des ordures ménagères.
Patricia SONZOGNI précise que lors de cette assemblée générale, Frédérique PLAT a également bénéficié d'une formation sur cette grille IOP qui sera mise en place début 2016.
L'établissement de cette grille dans les différents secteurs de la ville se fera tous les trois mois environ. C'est lié au nombre d'habitants.
Josiane VIGIER demande s'il est prévu de renouveler l'adhésion à l'AVPU en 2016 sachant qu'il est possible d'accéder en ligne sur internet aux informations sur les actions qu'elle propose.
Patricia SONZOGNI pense que la collectivité adhèrera de nouveau. Pour elle, cette adhésion est très importante parce que la collectivité bénéficie d'un partage d'expériences, d'un dialogue vraiment très productif avec différents élus d'autres collectivités. De plus, la grille IOP ne peut être utilisée que si la collectivité adhère à l'AVPU. Cette grille est très importante car elle donnera de bons indicateurs sur la propreté de la ville et permettra de traiter l'ensemble des problématiques de certains quartiers.

⇒ Florence ARNOUX LE BRAS revient sur la sécurité de l'école élémentaire Aristide Briand.
Elle indique que ce sujet a déjà été évoqué il y a plusieurs mois avec Jean-Paul MARGUERON.
Elle précise que des intrusions ont déjà eu lieu dans cette école. Le problème devait être traité. Des verrous devaient être installés, ainsi qu'un digicode. A ce jour, rien n'a été fait.
Elle demande si cela va se faire ou non ?
Jean-Paul MARGUERON indique que les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année 2015.

⇒ Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal ses plus sincères condoléances à Patricia SONZOGNI pour le décès de son papa.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.